

Présentation du programme européen Leader 2007-2013 sur le Pays du Lunévillois

« Mobilité durable
des Lunévillois et du Lunévillois



LEADER* : un programme intégré dans la nouvelle programmation Européenne de Développement rural (2007-2013)



Développement rural = 2^{ème} pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) financé par un nouvel outil unique le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)



Objectif : accompagner les mutations de l'espace rural

* Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

Le programme LEADER sur le pays Lunévillois

Une priorité ciblée en lien avec la stratégie du Pays
Lunévillois:

« La mobilité durable des Lunévillois et du Lunévillois »


Une convention de mise en œuvre de l'axe 4 LEADER

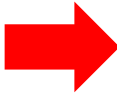
Un plan de développement : 10 fiches actions

Une enveloppe attribuée : 1 083 571 €

Mise en œuvre de l'axe Leader sur le pays Lunévillois

Une mise en œuvre à double niveau :

 Un plan de développement décliné en 10 fiches actions =
Règlement d'intervention / document de communication
auprès des porteurs de projet

 Les fiches dispositifs = documents de référence pour
l'instruction des dossiers auprès des services référents
d'appui et de proximité (Préfecture de Meurthe et
Moselle)

Traduction des fiches actions en fiches dispositifs

9 fiches actions



4 fiches dispositifs

Distinction des fiches actions

Fiches actions incluses dans la convention et exploitables immédiatement

Fiches actions intégrées ultérieurement dans la convention par voie d'avenant et dont l'exploitation est retardée

Fiches actions 1 2 4 5 7 9

Fiches actions 3 6 8
+ coopération

Fiche action 1 : Faire intégrer des réponses aux problèmes de mobilité et \ ou d'accessibilité dans l'élaboration des actions culturelles, sportives, ludique et de formation

Objectifs et effets attendus :

- ➔ Inciter les organisateurs d'évènements à intégrer un volet « mobilité » dans l'élaboration de leurs action
- ➔ Permettre aux individus de choisir leurs activités en fonction de leurs projets de vie

Actions éligibles :

Etudes et diagnostics, plan d'organisation des déplacements, mise à disposition de moyens matériels pour favoriser l'accès aux manifestations et activités.

Exemples d'actions attendues : location de moyens de transport, décentralisation des évènements ...

Fiche action 2 : Favoriser les moyens de transport doux

(Projets limités à une durée de 1 an pour tenir compte des conclusions de l'étude sur la mobilité menée par le SMPL)

Objectifs et effets attendus :

➔ susciter et accompagner les actions offrant une alternative respectueuse de l'environnement, notamment sur les trajets courts.

Actions éligibles : Etudes, action d'animation, action de communication, investissements.

Exemples d'actions attendues : Mise en place de pédibus, mise à disposition de vélos , promotion des déplacements alternatifs ...

Fiche action 3 : Inciter à rechercher une meilleure efficacité de chaque mode de transport (exploitation de la fiche retardée par l'étude mobilité)

Objectifs et effets attendus :

➔ Susciter des projets destinés à créer ou à améliorer une offre de service en matière de transports répondant à des besoins essentiels de proximité, et permettre une réflexion autour d'une meilleure efficacité des investissements d'un point de vue environnemental et économique

➔ Identifier les aménagements à mettre en place dans les différents modes de transports en commun

➔ Favoriser l'insertion économique de publics particuliers

Actions éligibles : Etudes, animation, communication

Exemples d'actions attendues : Promotion du covoiturage, favoriser les plans de déplacement d'entreprises, études de faisabilité pour la création d'une nouvelle ligne de transport, pour l'aménagement d'une ligne existante (amélioration des horaires, fréquences, changement de matériel moins polluant), pour aménager les accès aux services

Fiche action 4 : Inciter et former les publics spécifiques à élargir leur champ de déplacement pour lever les freins à la mobilité

Objectifs et effets attendus :

➔ Identifier et lever les freins à la mobilité des publics spécifiques

➔ Favoriser l'insertion de ce public par la prise en compte de leurs problématiques sociales et psychologiques dans une logique d'intégration

Actions éligibles : Information, sensibilisation et communication, animation

Exemples d'actions attendues : Bilan mobilité, auto-école associative, modules de formation au déplacement ...

Fiche action 5 : Favoriser l'appropriation par les acteurs locaux du développement du futur accès de 100 % du territoire à internet hauts débits (débutera par une étude portant sur l'évaluation des expériences de mises à disposition des NTIC)

Objectifs et effets attendus :

- ➔ Offrir des alternatives aux déplacements physiques « longs » par une utilisation des NTIC dans les domaines des services, y compris les loisirs et la culture
- ➔ Vulgarisation de l'utilisation ou des usages du Haut débit

Actions éligibles : Etude portant sur l'évaluation des différentes expériences de mise à disposition des NTIC dans un premier temps, en parallèle d'autres actions en rapport avec les NTIC sont possibles

Exemples d'actions attendues : Information, sensibilisation, formations, aux NTIC, « hotline publique »

Fiche action 6 : *(Redéfinition vers une orientation touristique)* : Favoriser les démarches et actions ayant vocation à développer l'attractivité du Lunévillois auprès des Pays européens dans une logique d'accueil et d'ouverture

Objectifs et effets attendus envisageables :

➔ Développer le potentiel touristique du territoire par la valorisation de son patrimoine et de ses ressources en vue d'optimiser les flux de touristes européens

Actions éligibles potentielles: communication, promotion, animation, formation, études

Exemples d'actions attendues : Création et diversification des documents de documentation à destination des touristes européens, formation des guides

Fiche action 7 : Anticiper l'évolution des services à la population de manière à maintenir ou à améliorer leur accessibilité.

Objectifs et effets attendus :

- ➔ Permettre l'expérimentation de nouvelles formes d'accès aux services
- ➔ Accompagner la mutualisation des services

Actions éligibles : Etudes et diagnostics, sensibilisation, création d'outils de communication et d'information, organisation des transports et des déplacements pour une meilleure accessibilité aux services, travaux d'aménagement

Exemples d'actions attendues : Regroupement des services périscolaires, création d'un numéro vert ...

Fiche action 8 : Favoriser la consommation ou l'utilisation locale de produits ou services proposés par des ménages agricoles afin d'optimiser ou limiter les déplacements

Fiche intégrée dans la convention par le biais d'une étude devant préciser les besoins du territoire en matière de diversification des revenus des ménages agricoles.

Les investissements des projets potentiels seront orientés vers le dispositif 311 du DRDR d'un premier temps

Fiche action 9 : Animation \ Gestion du Gal

Objectifs et effets attendus : soutien aux postes d'animation et de gestion

Fiche action: Coopération

2 types de coopération possible :

« Inter territoriale » = entre des territoires au sein d'un même Etat membre

« transnationale » = entre des territoires relevant de plusieurs Etats membres

Conditions de mise en œuvre d'un projet de coopération :

- Implication d'au moins 1 GAL
- Responsabilité de la coordination du projet confiée à 1 Gal
- Intégration du projet à la stratégie du GAL (mobilité durable)

Traitement d'un dossier

Montage du dossier

Lettre d'intention au Président du Gal du Pays du Lunévillois

Le Gal accompagne le porteur et vérifie l'adéquation du projet avec le plan de développement

Dépôt du dossier au GAL

Edition de l'accusé de réception du dossier complet (via Osiris)

Instruction réglementaire dans Osiris effectuée par le service référent

Comité de programmation du GAL

Engagement comptable et juridique (Autorité de gestion)

Signature de la convention par le MO, le Président du GAL et l'autorité de gestion

Dossier demande de paiement

Transmise par le GAL au service référent qui valide le certificat de service fait sur la base des documents préparés par le GAL

Demande de paiement dans Osiris et transmission de la demande à l'ASP (ex CNASEA) par le service référent

Versement de l'aide du FEADER au maître d'ouvrage par l'ASP

Contacts

Julien André
Animateur LEADER

Evelyne Peynot
Gestionnaire LEADER

GAL du Pays du Lunévillois
12 Ter, rue Marquise du Châtelet
54 300 Lunéville
Tel : 03 83 77 72 76

Julien.andre@pays-lunevillois.com
Evelyne.peynot@pays-lunevillois.com
www.pays-lunevillois.com

Services
coordinateur
régional :
- DRAAF Lorraine



Autorité de paiement :
-ASP (DR NANCY)



Autorité de gestion

:
Préfecture de
Meurthe-et-Moselle



Merci de votre attention

